

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 317

présenté par
M. Tardy-----
ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La force de l'article L.442-6 est de rendre d'ordre public les interdictions, et donc de permettre à l'autorité administrative de se substituer à la partie lésée qui, pour des raisons de rapports de force économiques, ne mettra pas en oeuvre ses droits.

L'alinéa 5 concerne une règle dont le respect dépend de la DGCCRF, à savoir le respect de règles d'annonces de prix de fruits et légumes. Il n'y a donc nul besoin de la rendre d'ordre public.